
Foulée de la Négrette

Règlement

www.fouleedelanegrette.fr

Présentation de l'épreuve

L'objet de la **Foulée de la Négrette** est de concilier la pratique de la course à pied et de la randonnée pour tous avec une démarche éco responsable, dans un contexte de convivialité par la découverte du terroir frontonnais et de ses productions.

La 3ème édition est organisée le dimanche 16 octobre 2016 par l'US Fronton Athlétisme au départ de Fronton et emprunte les routes et chemins des communes de Fronton, Castelnaud d'Estrètefonds et Pompignan. **Départ et arrivée de la course au stade municipal de Fronton, avenue du Stade, à côté du collège Alain Savary.**

Conditions d'admission des concurrents

- Courses de 8 et de 16 km : courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non, des cadets aux master et handisports. Sont acceptées les licences autorisées par la réglementation des courses pédestres hors stade.
Pour les non licenciés, les certificats médicaux de non contre indication doivent porter la mention "course à pied en compétition" et dater de moins d'un an à la date de la course. (article L231-3 du Code du sport)
- course enfants : ouverte aux enfants de 7 à 12 ans avec autorisation parentale. Cette course ne donnant pas lieu à un classement, ni licence, ni certificat médical ne sont requis.

Inscription :

- **Inscription à la course enfant ou à la randonnée** : inscription le jour de la course.
- **Inscription aux courses de 8 et de 16 km** :
 - épreuves limitées aux 500 premiers inscrits ;
 - inscription par internet www.fouleedelanegrette.fr, www.chrono-start.com : inscription et paiement sécurisé jusqu'au samedi 15 octobre 2016 18 heures, consultation de la liste des inscrits ;
 - inscription sur place (dans la limite des 500 dossards disponibles) le jour de la course, au gymnase. Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « **Foulée de la Négrette** ». Les dossiers incomplets (paiement et/ou licence ou certificat médical) ne seront pas pris en compte ;
 - Aucune inscription par téléphone ;
 - Aucun remboursement ne sera effectué aux coureurs absents le jour de la course.
- **Frais d'inscription** :
 - course de 16 km : 14 € (15 € en cas d'inscription le jour de la course) ;
 - course de 8 km : 9 € (10 € en cas d'inscription le jour de la course) ;
 - course enfants : gratuite.

Chronométrage :

Le chronométrage par puce assuré par CHRONO-START.

Programme :

- **Samedi 15 octobre 2016 :**
 - retrait des dossards à la Halle des sports de 14 à 16 heures, avenue du Stade à Fronton. Épingles non fournies.
- **Dimanche 16 octobre 2016 :**
 - à partir de 8h00 :
 - Retrait des dossards jusqu'à 9h50. Épingles non fournies ;
 - inscription aux courses de 8 et de 16 km (dans la limite des 500 dossards disponibles) ;
 - inscription à la course enfants.
 - 10 h : départ des courses de 8 et de 16 km au stade Matabiau de Fronton ;
 - 11h30 : départ de la course enfants.

Assurance de l'organisateur :

L'épreuve est couverte par une responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. Les coureurs et les randonneurs participent à la compétition sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ainsi qu'en de perte ou de vol d'objets ou de matériel. La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification.

Sécurité de la course :

- Assistance et secourisme assurés par les Dauphins du Frontonnais. L'équipe de secouristes sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- Mise en place par les organisateurs de signaleurs bénévoles aux postes de contrôles, aux points de ravitaillement, aux croisements des voies de circulation ;
- Balisage du parcours ;
- vélo balais.

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Classement et récompenses :

- Podium et lots aux 3 premiers scratchs femmes et hommes de chaque course ;
- lot pour chaque inscrit ;
- lot pour les enfants.

Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de la **Foulée de la Négrette** ainsi que leurs ayants droits, tels

que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la **Foulée de la Négrette**, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Conditions générales :

- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.
- Pour des raisons de sécurité et/ou en cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours voire d'arrêter l'épreuve.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement. Le fait d'être inscrit à la course implique son acceptation. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout accident ou incident survenu lors de la course, y compris toutes défaillances consécutives à un mauvais état de santé.
- Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par leur seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement. Chaque compétiteur accepte que l'organisateur exploite les photos et vidéos prises lors de l'épreuve sur différents médias (journaux et site internet).
- Par son inscription et son adhésion au présent règlement, chaque concurrent s'engage à respecter, sous peine de disqualification, La charte du Trailer :

Charte du Trailer

- **Respecter le balisage, pour sa bonne orientation et aussi pour ne pas détériorer le milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile ;**
- **Ne pas emprunter, en dehors de l'épreuve, les passages du parcours appartenant aux propriétaires privés et avec lesquels l'organisation a bénéficié d'une autorisation spéciale pour le temps de l'épreuve ;**
- **Porter sur lui ses déchets, s'interdisant de laisser des traces de son passage dans la nature qu'il traverse et qu'il respecte ;**
- **Éviter le gaspillage sur les ravitaillements**
- **Quitter les points de ravitaillement, sans gobelet(s). Il peut aussi y laisser les emballages de gels, barres, gâteaux... A cet effet des points de collecte sélectif seront installés ;**
- **Porter assistance à un autre concurrent qui se serait blessé ou en situation délicate ;**
- **Respecter « ses voisins » de course et tous les bénévoles sur le parcours (qui se mobilisent des heures durant pour assurer votre confort de course)**

Coordonnées des organisateurs :

Marion FEYT : 06.20.02.35.86

Le fait de participer à l'une des épreuves implique la connaissance et le respect du présent règlement.